



L'ESSENTIEL

Maine-et-Loire

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL  
DES SERVICES AUX FAMILLES

2021 • 2025





# Le schéma départemental des services aux familles

Le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) a été impulsé par le comité interministériel de la modernisation de l'action publique en 2013 et généralisé par la circulaire n° DGCS/SD2C/2015/8 du 22 janvier 2015 afin de réformer la gouvernance de la Petite Enfance et de la Parentalité.

Le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel renforce la logique partenariale des SDSF. Il prévoit la création d'un comité départemental des services aux familles, présidé par le Préfet du département et co-présidé par la Présidente du Conseil départemental, un représentant des communes ou des intercommunalités et le Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales. Il comprend des représentants des collectivités territoriales, des services de l'État, de la Caf, d'associations, de gestionnaires et des représentants d'usagers et de particuliers employeurs.

En Maine-et-Loire, le premier schéma est venu structurer une démarche partenariale existante et de qualité.

Afin d'étendre cette logique de synergie et de cohérence au service des familles de Maine-et-Loire, de nouveaux partenaires rejoignent cette dynamique territoriale :

- L'Agence régionale de santé (ARS) - délégation territoriale 49
- L'association des Maires de France du département (AMF 49)
- La direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC)



De plus, le SDSF de Maine-et-Loire s'élargit également dans son champ d'application aux politiques en direction des enfants et des adolescents, prenant ainsi en compte le soutien à la parentalité selon une approche de parcours.

Il a également vocation à s'articuler avec les différents documents-cadres et il a été conçu pour fusionner à terme avec le schéma départemental d'animation de la vie sociale (SDAVS).

## En Maine-et-Loire

Le premier schéma départemental a été signé le 28 février 2017 pour la période 2017/2020

Il a permis :

- ▶ Une amélioration de la transversalité des actions et des priorités en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité
- ▶ Un renforcement et un élargissement des partenariats entre les institutions signataires.

Un travail collégial autour des orientations a été mis en place via des groupes de travail pluridisciplinaires tout au long de la période.

## Les signataires

Pierre Ory

Préfet de Maine-et-Loire

Isabelle Monnier

Directrice de l'ARS - Délégation territoriale 49

Florence Dabin

Présidente du Conseil Départemental

Benoît Dechambre

Inspecteur académique Directeur académique des services de l'Éducation Nationale

Anne Gautier

Présidente de la MSA

Isabelle Guegaden-Moreau

Directeur de la MSA

Philippe Trillot

Directeur de la DDEC

Pascal Letort

Président de la CAF

Laurence Hauck

Directrice de la CAF



# Bilan 2017-2020

## Éléments significatifs

Une augmentation de 104 places en établissements d'accueil du jeune enfant sur les territoires définis comme prioritaires.

3 journées départementales «Parents solos» qui ont permis l'émergence de 7 groupes de parents, notamment en milieu rural.

Des rencontres systématiques des nouveaux porteurs de projet de micro-crèche afin de les informer des nouveaux besoins des familles, d'étudier la faisabilité du projet et de disposer d'un suivi des implantations.

Un réseau parentalité qui compte 122 acteurs à l'échelle du département.

La création du Pôle d'appui et de ressources Handicap (PARH) en mai 2020, co-financé par l'État, l'ARS, le Conseil départemental, la CAF et la MSA.

Une augmentation de 17% des structures proposant des services d'accompagnement à la parentalité et deux fois plus de familles bénéficiaires (9 000 en 2019 contre 4 596 en 2015).

Des rapprochements entre établissements scolaires et acteurs socio-éducatifs dans plusieurs lieux du département pour favoriser la mise en oeuvre et le développement de «Cafés des parents».

La refonte en 2019 du site [parents49.fr](http://parents49.fr) à destination des familles.



# Portrait des familles

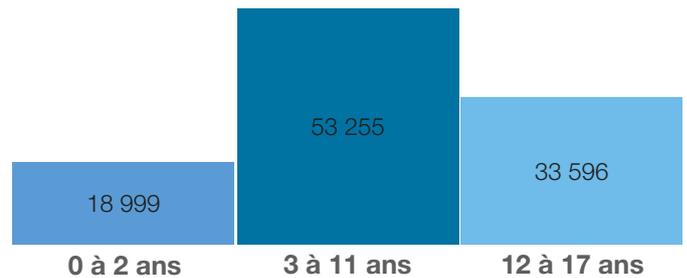
Données CAF et MSA au 31 décembre 2020

**89 565 familles allocataires**

CAF : 83 901 familles · MSA : 5 664 familles

**105 850 familles biparentales**

soit 78 % des familles



Seuil de bas revenus

**18 368 familles avec enfants vivant sous ce seuil**

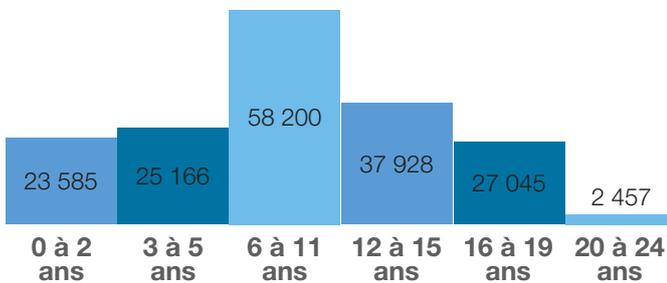
dont **7 238** familles biparentales et **11 130** familles monoparentales

**29 695 familles monoparentales**

soit 22 % des familles



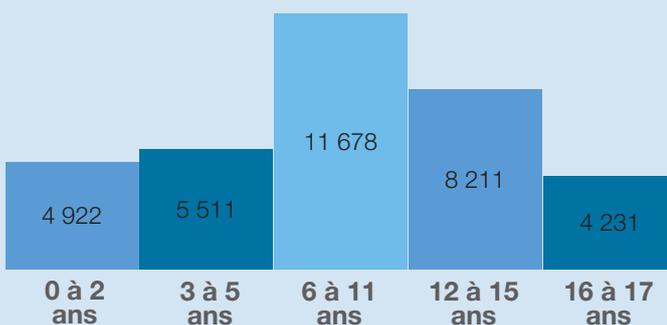
**174 381 enfants allocataires**



Nombre d'enfants allocataires à bas revenus

**34 553**

soit 19.5 % des enfants allocataires



**2 735 enfants ouvrant droit à l'AEEH\***

soit 1.56 % des enfants allocataires CAF

\*Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé



# Accompagner tout au long de la vie de parents

Être parent d'un jeune enfant

Être parent d'un enfant de 3 à 11 ans

Être parent d'un enfant adolescent

Développer les coopérations et mettre en réseau les services aux familles

## Quelques illustrations d'actions :

- Veiller à l'équilibre et au développement de l'offre d'accueil individuelle et collective.
- Mettre en œuvre une offre en matière de répit parental.
- Renforcer les actions « d'aller vers » sur les territoires dépourvus de services de soutien à la parentalité.
- Favoriser l'interconnaissance et la coopération sur des projets communs dans le cadre du réseau parentalité.
- Poursuivre l'accompagnement des établissements scolaires et des acteurs socio-éducatifs dans le développement des initiatives locales de type «Café des parents» au sein des écoles.
- Sensibiliser les professionnels médicaux et paramédicaux sur l'offre de service en matière de soutien à la parentalité.
- Soutenir l'expérimentation d'une offre d'accueil adaptée aux besoins spécifiques des familles en démarche d'insertion.
- Accompagner les collectivités pour intégrer un axe parentalité au sein de chaque Projet Educatif De Territoire (PEDT).
- Communiquer largement auprès des jeunes et de leurs parents sur les actions et dispositifs en faveur de l'adolescence en matière de santé, prévention...



Couverture et pages intérieures : conception MSA 49 - Photo : Adobe Stock et Médiathèque CCMSA image & événementiel - Juillet 2022